

Avis public en matière d'urbanisme

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Néckelspäsch » à Nothum

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal en séance du 16 février 2023 a décidé la mise en procédure de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Néckelspäsch » à Nothum (PAP-NQ), présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de l'administration communale du Lac de la Haute-Sûre. Le projet initial a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 02 avril 2020. Le collège estimant que les modifications demandées sont à considérer comme rentrant dans le cadre des articles 26 (2) et 30bis « procédure allégée » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

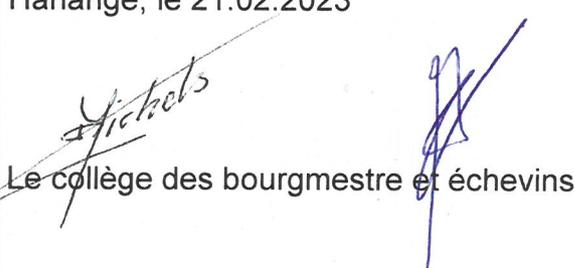
Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le dossier en question est déposé à la maison communale au 1, rue Laach, L-9655 Harlange où le public peut en prendre connaissance. Le dépôt est effectué le 21.02.2023 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent prendre connaissance du projet court du 22.02.2023 au 23.03.2023 inclus.

Le dossier en question est également publié pendant la même durée sur le site internet de la commune www.lac-haute-sure.lu, rubrique Urbanisme ou le public peut en prendre connaissance. Seules les pièces déposées à la commune font foi.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre les projets doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune du Lac de la Haute-Sûre, 1, Rue Laach, L-9655 Harlange, par les personnes intéressées.

La publication du dépôt du projet dans les quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg a lieu le 21.02.2023.

Harlange, le 21.02.2023


Le collège des bourgmestre et échevins

